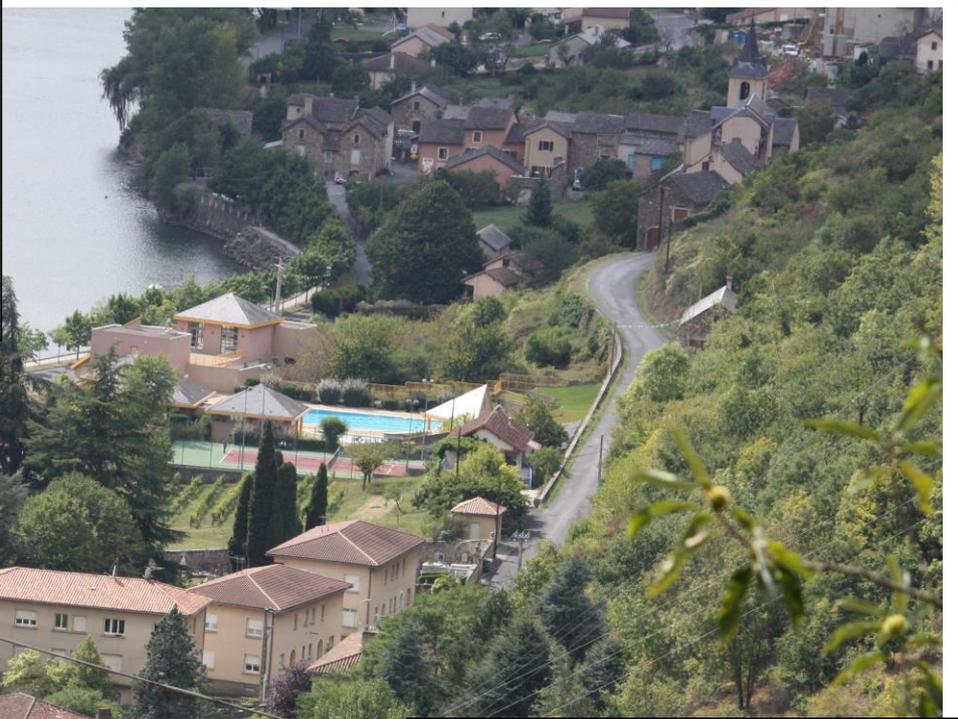


[www.letruel.fr](http://www.letruel.fr)



**BULLETIN MUNICIPAL**

**N°8 2018 RETRO**

**BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de Millau



**COMMUNE**  
**de LE TRUEL**

**SOMMAIRE:****P 2 : Sommaire****Le mot de Mr Le MAIRE****P 3 : Le conseil et les employés****P 4 : Etat civil****P5 à 7 : Budget Communal / Taxes et Tarif de l'eau****P 8 à 13 : Info eau et assainissement****P14 et 15 : SIVOM Saint Rome de Tarn****P16 ALL FIBRE pour TOUS****P17 / 23 : Infos utiles****P 24 à 28 : La vie de la commune****P 29 à 31: Les associations présentent sur la commune****P 32 : Un geste pour l'environnement****LE MOT DE Mr LE MAIRE**

Comme l'année précédente, nous nous sommes retrouvés le 13 janvier pour fêter les vœux.

Cela a permis d'accueillir une foule importante avec le repas concocté par nos restaurateurs Magalie et Franck, gérant de l'Auberge « Les Toqués du Truel »

Ce jour-là, j'ai évoqué nos projets qui ont été réalisés en 2018 :

L'aire de jeux des enfants  
Les travaux d'acoustique et de peinture au Restaurant

La réfection en peinture des rambardes et rampes de La Romiguière et Brengues par nos employés

Les Travaux d'adduction d'eau avec le Syndicat Mixte des Eaux du Ségala Lévezou

Ces travaux ont été réalisés depuis La Fumadette jusqu'au bassin de La Romiguière après avoir traversé le village du Truel

Il y eu aussi divers travaux, avec notamment des changements de chaudières dans les appartements

La rénovation des croix (patrimoine religieux) de notre commune.

L'éducation nationale se rend compte de l'importance de la présence des écoles dans les villages ruraux.

Nous sommes fiers de notre RPI (Regroupement Pédagogique) avec la commune de Saint Victor et Melvieu

Nous avons demandé un poste supplémentaire pour la rentrée 2019/2020 en vue de l'augmentation de l'effectif à venir.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Avec tous les soucis qu'il y a en France actuellement, que vont faire nos agriculteurs, nos artisans, nos employés de l'ADMR, le foyer de vie des Paredous, les employés d'EDF

et ceux de La communauté de communes.

Sans eux, nos campagnes seraient vides.

Cela fait quelques années, nous avons intégré le Parc Naturel Régional Des Grands Causses pour une meilleure vision de nos territoires.

Nous avons aussi adhéré au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), ainsi qu'au PCAET (Plan Climat Air Energie)

La communauté de communes est maintenant en place.

Nos voiries sont entretenues, le service de collecte des ordures ménagères a atteint son plein fonctionnement grâce à une équipe très dévouée.

Voici quelques projets en étude pour 2019 :

Rénovation des WC de Costecalde  
Toiture de L'école et de la Maison « Rivière »

Traversée du Village RD31 depuis le pont qui enjambe le Tarn

Réfection des pierres tombales à l'église Saint Cyrise

Réfection des joints à la chapelle Saint Etienne.

Elagages des arbres au Camping municipal, et des travaux divers.

Mais en attendant, faisons comme le temps, le retour des beaux jours redonnera de la gaieté et la santé pour 2019, en ayant un espoir de bonne surprise pour 2019.

Jean-Pierre ALIBERT



# BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

## LE TROMBINOSCOPE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL



### Debout de gauche à droite:

Conseiller Municipal **Mr GINESTE Christian** (Retraité)  
**Mme LOMBART Marie José** (Employée CCAS)  
**Mme GASTAL Danielle** (Agricultrice)

### Assis:

2<sup>ème</sup> Adjoint **Mr VAYSSETTES Joël** (Agriculteur)  
 1<sup>er</sup> Adjoint **Mr AURIOL Daniel** (Retraité)



### Debout de gauche à droite

**Mr GAUBERT Michel** (Agriculteur)  
**Mme BOSC Gisèle** (Assistante Maternelle),  
**Mr VOGEL Damien** (Chauffeur Routier).

### Assis:

Maire **Mr ALIBERT Jean –Pierre** (Employé de la  
 Communauté de Commune)  
 3<sup>ème</sup> Adjoint **Mr COUGOULE Gilles** (Agent EDF)

## LES SALARIES DE LA COMMUNE (6 personnes)

Secrétaire de Mairie :	Mme ROUCOULES Marie-Bernard
Secrétaire adjoint administratif :	Mme ROQUES Christel
Employée de Mairie :	Mme ALIBERT Sandrine
Employée de Mairie :	Mme GIRONA Noëlle
Employé de Mairie :	Mr BELET Philippe
Employé de Mairie :	Mr RAYSSAC Yannick

Un employé est détaché un % de temps par semaine, en fonction des besoins, afin d'intervenir au Foyer de vie "LES PAREDOUS" suivant une convention signée entre les deux entités.

En période estivale il y a une dizaine d'emplois CDD qui interviennent sur la commune en fonction de la charge de travail. Notamment pour le fonctionnement de la piscine municipale et l'emploi des jeunes

**BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL****Horaires d'ouverture de la Mairie et de LA POSTE au PUBLIC :**

**Du Lundi au Jeudi de 9H00 à 12H00**  
**Le Vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00**

**ETAT CIVIL AU 31 DECEMBRE 2018**

**RECENSEMENT au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, LA COMMUNE COMPTAIT 352 HABITANTS**

**RECENSEMENT au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, LA COMMUNE COMPTAIT 351 HABITANTS**

**RECENSEMENT au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, LA COMMUNE COMPTAIT 352 HABITANTS**

**RECENSEMENT au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, LA COMMUNE COMPTAIT 350 HABITANTS**

**Ils nous ont quittés en 2018 :**

Rosette CURNUT épouse GALTIER de Lux 14 mai 2018

**Les Naissances hors commune 2018 :**

Louison MALIE de la Fumade 09 octobre 2018

Jeanne NORVEZ du Truel 16 octobre 2018

Eléonore PAULHE de Reynes 08 juillet 2018

**BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL****BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2017 (en euro)****Recettes FONCTIONNEMENT**

Excédent budget 2017 reporté	255 215.04
Atténuation de charges	7 000.00
Opérations entre ordre de section	2 100.00
Produits et services	30 400.00
Impôts et taxes	1 055 163.00
Dotations et participations	112 837.00
Autres produits gestion courante	101 000.00
Produits financiers	5.00
Produits exceptionnels	0.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 563 720.04</b>

**Dépenses FONCTIONNEMENT**

Déficit antérieur reporté 2017	0.00
Charges à caractère général	312 009.14
Charges de personnel	319 400.00
Atténuation de produits	73 035.00
Dépenses imprévues fct	0.00
Virement à la section Invest.	111 509.12
Opérations d'ordre entre section	26 502.40
Autres charges gestion courante	717 149.38
Charges financières	4 075.00
Charges exceptionnelles	0.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 563 720.04</b>

**Recettes INVESTISSEMENTS**

Solde d'exécution d'Invest reporté	215 289.48
Virement de la section Fonct	111 509.12
Produits de cessions	50 000.00
Opération ordre entre section	26 502.40
Dotations fonds divers réserves	23 380.00
Subventions d'investissement	53 969.00
Emprunts et dettes assimilés	3 000.00
Immobilisations Corporelles	0.00
Autres immos financières	0.00
<b>TOTAL RECETTES INVEST</b>	<b>483 650.00</b>

**Dépenses INVESTISSEMENTS**

Solde d'exécution d'Invest reporté	0.00
Opérations ordre entre section	2 100.00
Remboursement d'emprunts	18 750.00
Immobilisation incorporelles	0.00
Subventions d'équipement versées	0.00
Immobilisations corporelles	242 800.00
Immobilisations en cours	220 000.00
Autres immos financières	0.00
<b>TOTAL DEPENSES INVEST</b>	<b>483 650.00</b>

# BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

## BUDGET ANNEXES DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2017 (en euro)

Le budget de L'EAU :	RECETTE : <b>106 141.00</b>	INVESTISSEMENT : <b>233 858.37</b>
	DEPENSE : <b>106 141.00</b>	
Le Budget Maison Pour Personnes Agées :	RECETTE : <b>506 015.00</b>	INVESTISSEMENT : <b>325 589.92</b>
	DEPENSE : <b>506 015.00</b>	
Le Budget de la Station Service :	RECETTE : <b>204 746.66</b>	INVESTISSEMENT : <b>8 165.41</b>
	DEPENSE : <b>204 746.66</b>	
Le Budget du CCAS :	RECETTE : <b>8 345.41</b>	
	DEPENSE : <b>8 345.41</b>	

## ETAT DE NOTIFICATION ET TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES

### *Ressources Fiscales à taux constants*

*Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 il y a deux part : une communale et une intercommunale*

<u>TAUX DE L'ANNEE :</u>	2014	2015	2016	2017	2018
TAUX part communale	5.43%	5.54%	5.54%	5.54%	5.54%
Taux part communauté commune	5.74%	5.74%	5.74%	5.74%	5.74%
<u>TOTAL Taxe Habitation :</u>	<b>11.17%</b>	<b>11.29%</b>	<b>11.29%</b>	<b>11.29%</b>	<b>11.29%</b>
<b>29%</b>					
TAUX part communale	4.99%	5.09%	5.09%	5.09%	5.09%
Taux part communauté commune	5.07%	5.07%	5.07%	5.07%	5.07%
<u>TOTAL Taxe Foncière (BATI) :</u>	<b>10.06%</b>	<b>10.16%</b>	<b>10.16%</b>	<b>10.16%</b>	<b>10.16%</b>
TAUX part communale	20.43%	20.84%	20.84%	20.84%	20.84%
Taux part communauté commune	29.50%	29.5%	29.5%	29.50%	29.50%
<u>TOTAL Taxe Foncière (NON BATI) :</u>	<b>49.93%</b>	<b>50.34%</b>	<b>50.34%</b>	<b>50.34%</b>	<b>50.34%</b>
TAUX part communale	21.45%	21.88%	21.88%	21.88%	21.88%
Taux part communauté commune	11.30%	11.30%	11.30%	11.30%	11.30%
<u>TOTAL CFE</u>	<b>32.75%</b>	<b>33.18%</b>	<b>33.18%</b>	<b>33.18%</b>	<b>33.18%</b>
<u>(cotisation foncière des entreprises) :</u>					
TAXE des Ordures Ménagères		12.90%	12.90%	12.90%	13.21%

Chaque collectivité fixe ces taux d'imposition pour l'établissement du budget

**BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL****EAU ET ASSAINISSEMENT****Prix de L'eau potable distribuée par la commune****Augmentation de 0.05 Euro /m3 chaque tranche pour 2018**

<b><u>TAUX DE L'ANNEE :</u></b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

**Prime FIXE :**

<b>1er Compteur</b>	<b>40 euros</b>	<b>40 euros</b>	<b>45 euros</b>	<b>45 euros</b>
<b>2ème Compteur</b>	<b>20 euros</b>	<b>20 euros</b>	<b>25 euros</b>	<b>25 euros</b>
<b>Pour les entreprises :</b>	<b>105 euros</b>	<b>105 euros</b>	<b>105 euros</b>	<b>105 euros</b>

**Consommation m3 : en euro / m3**

<b>1ère tranche</b>	<b>0 à 100m3</b>	<b>0.60</b>	<b>0.70</b>	<b>0.75</b>	<b>0.80</b>
<b>2ème tranche</b>	<b>101 à 200 m3</b>	<b>0.55</b>	<b>0.65</b>	<b>0.70</b>	<b>0.75</b>
<b>3ème tranche</b>	<b>201 audelà</b>	<b>0.50</b>	<b>0.60</b>	<b>0.65</b>	<b>0.70</b>
<b>Pour les entreprises :</b>	<b>dès le 1er m3</b>	<b>2.12</b>	<b>2.12</b>	<b>2.12</b>	<b>2.12</b>

**Taxe d'assainissement :**

<b>Part fixe :</b>	<b>33 euros</b>	<b>33 euros</b>	<b>33 euros</b>	<b>33 euros</b>
<b>Part variable : euro/m3</b>	<b>0.66</b>	<b>0.66</b>	<b>0.66</b>	<b>0.66</b>

**Taxe enlèvement de compteur****45 euros****Il faut rajouter à ces éléments les redevances de bassin ADOUR-GARONNE****Prélèvement ADOUR GARONNE** **0.0430 euro/m3****Redevance modernisation agence de l'eau** **0.250 euro/m3****Taxe redevance pollution ADOUR GARONNE** **0.330 euro/m3****Taxe de raccordement au réseau d'eau potable : (boitier + compteur)** **300 euros****Taxe de raccordement au réseau d'assainissement:** **300 euros****LA TAXE D'ASSAINISSEMENT PERMET A LA COMMUNE DE FINANCER  
L'ENTRETIEN DES RESEAUX**

# BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

## Le SIAEP du plateau des COSTES-GOZON

Alimentation en eau potable de la rives gauches du Tarn (La Romiguière, Brengues et les fermes alentours)

Au cours de l'année 2018 l'interconnexion entre le S I A E P Des Costes Gozons et le syndicat mixtes des eaux Lézou Ségala a été réalisé.  
Elle est effective depuis le 27 /12/2018

Le montant des travaux et les subventions vous seront communiqué dans le prochain bulletin en 2020. Il reste des factures à payer et la réceptions des travaux non effectué à ce jours

Par Arrêté de Madame la préfète du 3 décembre 2018 le S I A E P Des Costes Gozons est dissous à compter du 1er janvier 2019.

A Compter de cette même dates tous les droits (dont actifs et passifs) sont repris par le syndicat Mixtes des eaux du Lézou Ségala.

Le budget du plateau des Costes Gozons deviendra un budget annexe du S M E L S et après consultation organisée sur la base d'un marché à procédure adaptée quatre offres ont été déposées et analysées. C'est l'entreprise SAUR S A S que le marché public de service a été attribué à compter du 1er janvier 2019

Voici les prix pour 2019



### TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU 2019 TERRITOIRE COSTES GOZON

#### POUR LE COMPTE DU SYNDICAT (H.T.)

##### *Part fixe (abonnement)*

Abonnement domestique	L'année	100,00 €
Abonnement professionnel	L'année	220,00 €
Abonnement industriel	L'année	220,00 €

##### *Part variable (consommation)*

Abonnement domestique	par m3 consommé	1,76 €
Abonnement professionnel	par m3 consommé	1,27 €
Abonnement industriel	par m3 consommé	1,13 €

#### POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (H.T.)

Redevance "Préservation ressources"	par m3 consommé	0.111 €
Redevance "Pollution domestique"	par m3 consommé	0.330 €

#### TARIFS DES INTERVENTIONS (H.T.)

Accès au service	25.00 €
Frais de fermeture ou réouverture temporaire à la demande de l'abonné	25.00 €
Frais de duplicata de facture - lettre recommandée	10.00 €
Fermeture de branchement pour non-paiement (conformément à la réglementation en vigueur) ou non respect du règlement	40.00 €
Réouverture du branchement suite à fermeture pour non paiement ou non respect du règlement	40.00 €

Le Taux de TVA de 5.5% est applicable à l'ensemble de la facture

# **BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**

## **ADDUCTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT :**

**Participation aux travaux ; Taxe de raccordement au réseau d'Eau potable**

**Au vu des problématiques financières et des coûts importants concernant la réalisation des réseaux Eau et Assainissement, la Commune du Truel instaure la participation aux travaux :**

### **- BATIS EN ZONE U :**

Le constructeur devra s'acquitter, pour les 100 premiers mètres, d'un montant de 10 euros le mètre linéaire, représentant les fournitures et l'intervention des employés; au delà de cette distance, le constructeur devra s'acquitter de 75% de l'ensemble des travaux (creusement de tranchée, remise en état de la voie); le solde, soit 25%, restant à la charge de la Commune.

### **- BATIS EN ZONE N :**

Dans la mesure où un raccordement à l'assainissement collectif est envisageable, dès le premier mètre, le constructeur s'acquittera de 75% des travaux,); le solde, soit 25%, restant à la charge de la Commune. Il en sera de même pour l'adduction à l'Eau potable.

### **- TERRAINS NUS :**

L'ensemble des travaux sera à la charge du demandeur.

### **- TAXES DE RACCORDEMENTS :**

**Pose et fourniture du boîtier et compteur d'eau : la taxe de raccordement à l'Eau potable de 300 euros est maintenue.**

**La taxe de raccordement au réseau d'assainissement est de 300 euros**

Dans l'impossibilité de se raccorder au système collectif de traitement des eaux et matières usées, le constructeur devra réaliser un assainissement individuel qui restera entièrement à sa charge.

# **BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**La commune a adhéré au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du Parc Régional Des Grands causses en 2012.**

La sous-préfecture a demandé au moment de l'adhésion de fournir la liste des assainissements non collectifs.

Les obligations des communes : La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a pour objectif la lutte contre toute pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. Selon cette loi, les communes (ou groupements) ont désormais des compétences directes en matière d'assainissement non collectif.

Les communes ont ainsi l'obligation de délimiter sur leur territoire les zones d'assainissement collectif et individuel (réalisation du zonage d'assainissement soumis à enquête publique).

Elles doivent également prendre en charge les dépenses des systèmes non collectifs, en mettant en place, au plus tard le 31 décembre 2005, un Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Les obligations des particuliers : Si votre habitation n'est pas en situation d'être raccordée à un réseau d'égout (maison isolée), vous devez mettre en place un dispositif de traitement des eaux usées et assurer son entretien.

La responsabilité des particuliers concerne la réalisation d'une installation conforme et son maintien en bon état de fonctionnement car ce système doit permettre la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Votre habitation est desservie par un réseau d'égouts, vous devez vous raccorder.

Dans ce cas, vos eaux usées sont collectées avec celles d'autres maisons afin d'être traitées dans une station d'épuration : c'est l'assainissement collectif.

Vous pouvez consulter le site internet du **Parc Régional Des Grands causses** dans lequel vous trouverez un dossier complet dans l'onglet « LE PARC EN ACTION » « RESSOURCE EN EAU »

**<http://www.parc-grands-causses.fr>**

## BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

### EVIER, LAVABO, WC : et après ... Que deviennent nos eaux usées ?

Nous produisons tous des eaux usées provenant de nos éviers, lavabos, douche, WC, lave-linge, lave-vaisselle ...

Ces eaux usées, qu'elles proviennent de l'assainissement collectif ou de l'assainissement non collectif, sont ensuite traitées dans une station d'épuration, qui rejette l'eau épurée dans le milieu naturel (en général un cours d'eau). Le traitement produit aussi des boues d'épuration.

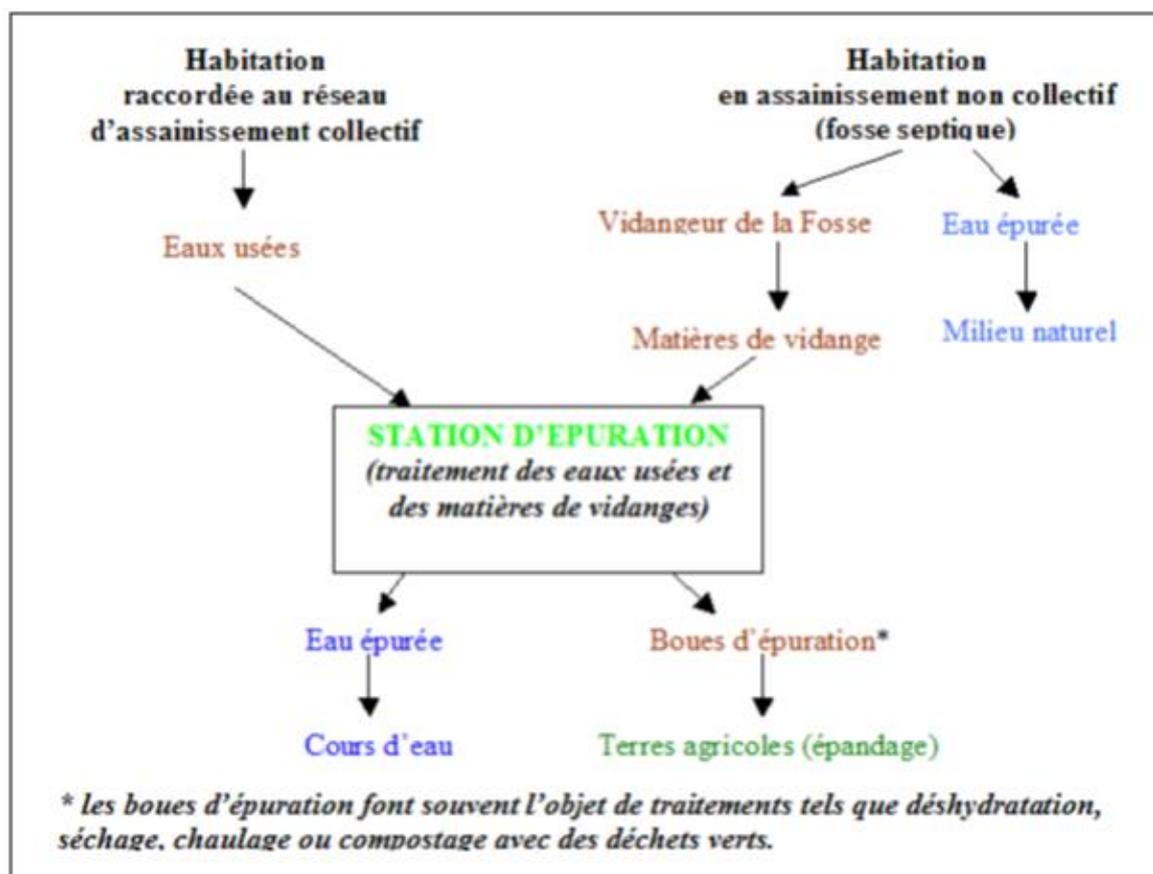
En raison de leur intérêt agronomique, ces boues sont généralement épandues sur des terres agricoles dans le cadre de la réglementation en vigueur, des conventions passées avec les agriculteurs et de la Charte Qualité relative à l'utilisation agricole des boues d'épuration adoptée en 2002

Afin de préserver les sols et d'avoir des produits agricoles de qualité, nous avons tous intérêt à ce que les boues soient de la meilleure qualité possible.

Et nous avons tous un rôle à jouer, car la qualité des boues résulte en grande partie de ce que nous rejetons dans le réseau d'assainissement.

.Par conséquent, faisons attention aux produits que nous utilisons et à ce que nous déversons dans les éviers, les lavabos et les WC.

De cette façon, nous améliorons aussi la qualité de l'effluent rejeté dans le cours d'eau par la station d'épuration, et donc la qualité de l'eau de la rivière



## BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

### **Nous sommes tous responsables de la qualité des boues d'épuration. Ayons un comportement citoyen**

Quelques recommandations :

- Privilégiez l'achat d' éco-produits à faible impact sur l'environnement, pour tout ce qui concerne les produits de lavage, d'entretien, de toilette, ...
  - Respectez les dosages indiqués sur les emballages.
- Redécouvrez les vertus du citron, du vinaigre blanc, du bicarbonate de soude, du savon noir, du savon de Marseille ...

Les véritables écoproduits ont un écolabel signalé par exemple par ces logos :



Par contre, le pictogramme ci-après désigne un produit dangereux pour l'environnement :

**Ne pas jeter dans le réseau d'eaux usées :**



- les médicaments non utilisés, qui sont repris par les pharmacies,
- les restes de peintures, de lasures, de vernis, de pesticides, les solvants (white-spirit, essence de térébenthine ...), l'essence, les huiles de vidange et de friture, les restes de produits de traitements utilisés dans le jardin. Apportez-les à la déchèterie.
- les produits biocides (antibactériens), comme l'eau de Javel.

**Grâce à nos bonnes pratiques Respectons l'Environnement**

# **BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**

## **Communautés de Communes De La Muse et Des Rases Du Tarn**

**Depuis le 01 janvier 2014, toutes les communes ont adhéré à une communauté de communes dont celle du TRUEL**

**Pour la commune du TRUEL nous avons 2 élus qui représentent la commune.  
Mr AURIOL Maire du Truel élu vice président chargé du social et du monde associatif.  
Mr VAYSETTES 2ème adjoint du TRUEL élu conseiller communautaire.**

Vous pouvez retrouver tous les détails du fonctionnement de la Communauté de la Muse et des Rases du Tarn sur le site :

<https://www.cc-museetraspesdutarn.fr/>

**Depuis du 01 janvier 2018 la communauté de Commune est passé à la fiscalité unique**

**Suite à l'adhésion des communes du SIVOM à la Communauté de communes celles ci ont actualisé les statuts du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)**

### **Dénomination:**

Il prend la dénomination de **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples** du canton de Saint Rome de Tarn.

### **Durée:**

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

### **Siège Social:**

Le siège social du SIVOM est fixé dans les locaux de la mairie de Saint Rome de Tarn, avenue Saint Ferréols 12490 Saint Rome de Tarn.

Les réunions ont lieu au Truel.

### **Objet:**

A compter du 1er janvier 2014 les compétences du SIVOM sont modifiées comme suit:

Réhabilitation du site de l'ancienne décharge cantonale du Truel

Mise en œuvre et / ou réhabilitation du patrimoine remarquable

Soutien à la réhabilitation du patrimoine bâti communal

Maîtrise d'ouvrage déléguée conformément à la disposition de la loi MOP et aide financière pour les travaux d'assainissements

### **Administration du SIVOM:**

Le SIVOM est administré par un comité composé de délégués de communes adhérentes selon les modalités suivantes: 2 délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune.

Pour Le TRUEL les 2 délégués sont Mr AURIOL D. Maire et Mr COUGOULE G 3ème Adjoint.

# **BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**

## **SIVOM DE SAINT ROME DE TARN**

### **Bureau:**

-Pour l'exécution des dispositions de l'article 5:

Le conseil syndical décide au regard des recettes annuelles prévues, de répartir le produit de ces recettes entre les communes selon un barème défini par le conseil syndical avec accord des conseils municipaux des dites communes. De plus, le SIVOM bénéficie de la garantie de ressources générées par l'écrêtement de l'ancienne TP.

Le comité élit parmi ses membres un bureau qui comprend: un président, deux vice-présidents et quatre membres. Le Président est Mr MARC Alain.

Il y a 2 vice-présidents : Mr CASTAGNIER Maire de Lestrade et Thouels et Mr BRENGUES Maire de Broquies

### **Financement:**

La répartition des charges entre les communes est assurée dans les conditions

-Le fonctionnement administratif du SIVOM:

Il est assuré par la participation communale fixée par le conseil syndical.

**La commune du TRUEL finance le SIVOM pour un budget annuel de 240 000 euros.**

-Pour l'exécution des dispositions de l'article 5:

Le conseil syndical décide au regard des recettes annuelles prévues, de répartir le produit de ces recettes entre les communes selon un barème défini par le conseil syndical avec accord des conseils municipaux des dites communes. De plus, le SIVOM bénéficie de la garantie de ressources générées par l'écrêtement de l'ancienne TP.

### **Fonctionnement:**

Un exemplaire du budget primitif et le cas échéant les décisions modificatives qui lui sont liées seront communiqués aux communes membres.



# BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

## BIBLIOTHEQUE

**La bibliothèque est située dans les locaux de la mairie.**

**Elle propose une variété de styles : romans, policiers, science-fiction, bibliographies, documentaires, Aveyron et région, livres jeunesse et livres enfant, livres en gros caractères, CD...**

Le fond est renouvelé tous les 6 mois. Le prêt des documents est entièrement gratuit.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que le secrétariat de mairie :

**Du Lundi au Jeudi de 9H00 à 12H00**

**Le Vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00**



## SITE INTERNET OFFICIEL DE LA COMMUNE

**Le Site Internet de la commune vient d'être mis en ligne et est consultable par tout le monde.**

**Vous y trouverez plein d'informations et surtout un agenda des diverses activités qui sera mis à jour au fil de l'eau par LA MAIRIE.**

**Connectez-vous :**

**[www.letruel.fr](http://www.letruel.fr)**

# **BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**

## **NUMEROS UTILE**

**MEDECIN DE GARDE à Partir de 20 heures le Weekend et les JOURS FERIES : 3966**

**En cas de problème plus grave composer le : 15**

**Numéro d'urgence composer le : 18 ou 112 (numéro européen)**

## **CIMETIERE**

**IL EST INTERDIT A TOUTES PERSONNES OU ENTREPRISES DE  
REALISER DES TRAVAUX DANS LES CIMETIERES SANS AVOIR  
DEMANDE UNE AUTORISATION EN MAIRIE**

## **REGISTRE DES PERSONNES ISOLEES**

Conformément à l'article L 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire rappelle qu'il existe en mairie **un registre des personnes isolées**.

Ce registre concerne particulièrement les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, vivant à leur domicile.

Il permet une veille particulière de ce public isolé et fragile à domicile, qui peut avoir besoin d'assistance en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence : vagues de froid, canicule... Dans ce cas, en consultant le registre, les secours peuvent être plus réactifs.

Cependant, la démarche d'inscription sur ce registre est **volontaire**, la demande doit être faite en mairie.

**Infos Diverses****Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?**

**Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.**

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers (annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement).

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou à la plateforme prévue à cet effet. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

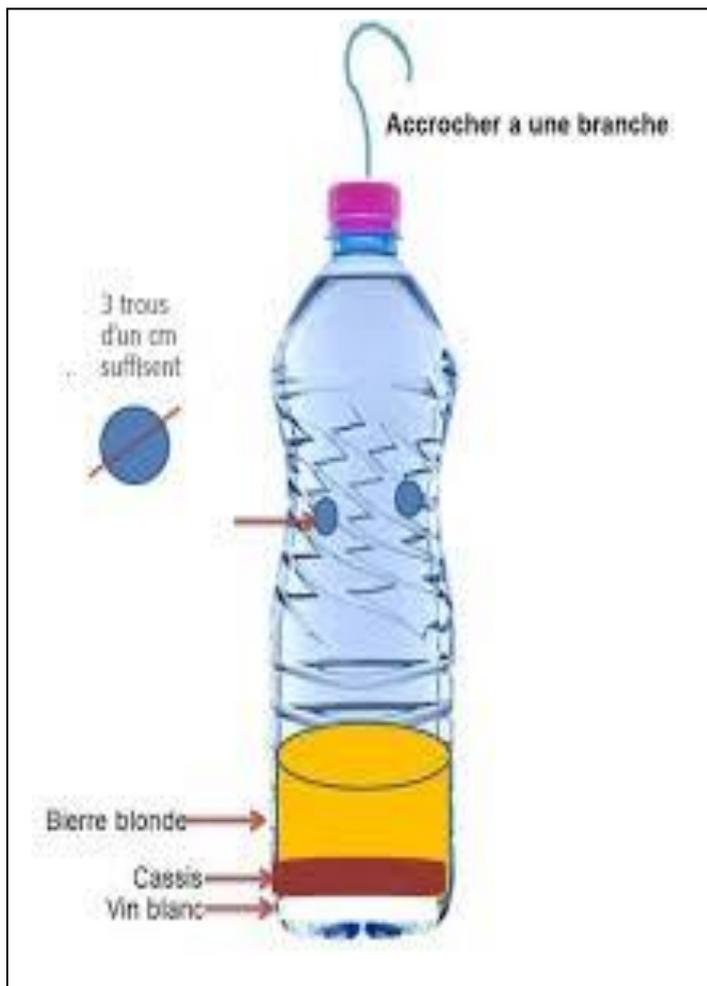
**PLATEFORME DECHETS VERTS**

Les mairies de Saint Victor et Melvieu et du Truel mettent gratuitement à disposition des habitants une plateforme de déchets verts (tonte, feuilles, tailles, fleurs...) située à Buffalières entre Melvieu et Saint Victor.

**Les utilisateurs doivent venir chercher la clé en mairie.**



# BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL



## Lutte contre le frelon asiatique

En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau. En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seules les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc....

**Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter.**

**C'est à ce moment que nous pouvons agir.**

En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

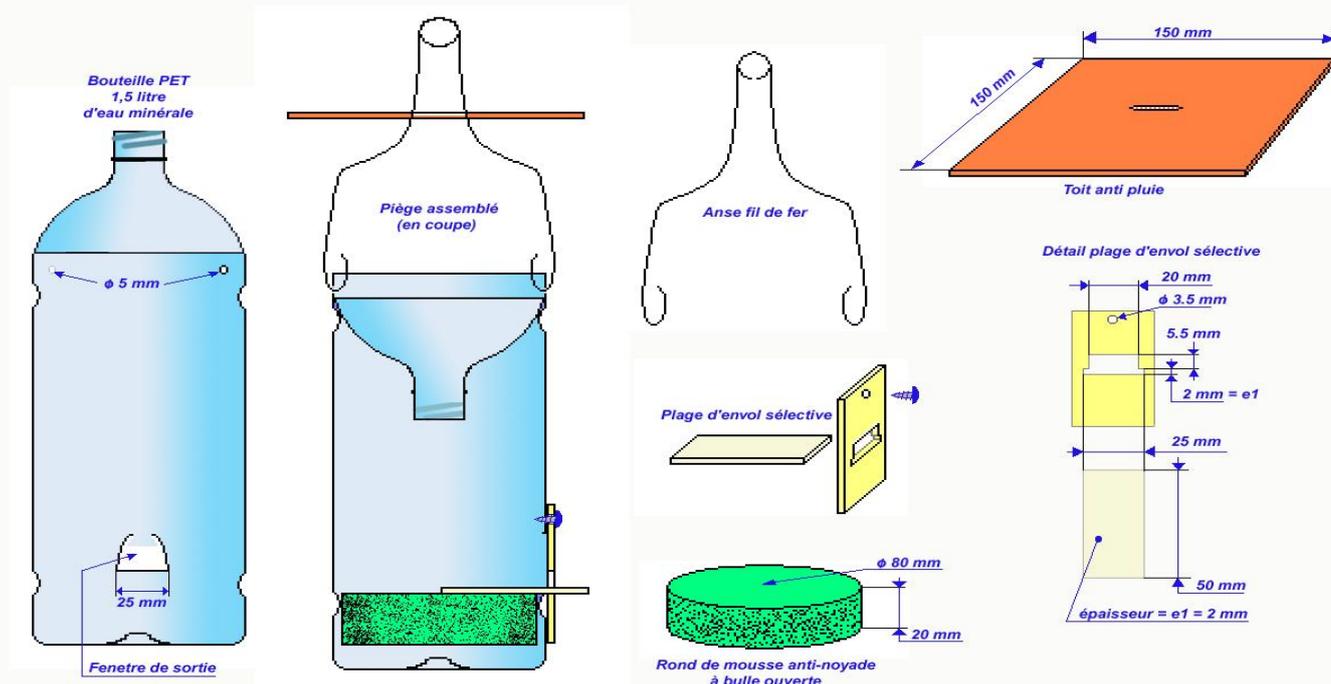
**1 reine = 2 000 à 3 000 individus...**

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de : de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

### Piège à femelles fondatrices frelon asiatique

(version AAAFA - 01/2011)

Utilisation du 15 février au 1er mai - Appat : bière brune + miel



# BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

## SANTE - SECURITE

### MISE EN PLACE DE 3 DEFIBRILATEURS ACCESSIBLES DANS LA COMMUNE

A COSTECALDE: il se trouve au niveau du FOUR A PAIN

A La ROMIGUIERE : Il se trouve sous l'abri à coté de la salle des fêtes

Au TRUEL : Il se trouve dans le Hall de la maison aux colombages

Du 15 juin au 15 septembre il y en a un à la Piscine



## **BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**

### **LES AMBROISIES**

Les ambroisies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme **espèces nuisibles à la santé humaine** depuis la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

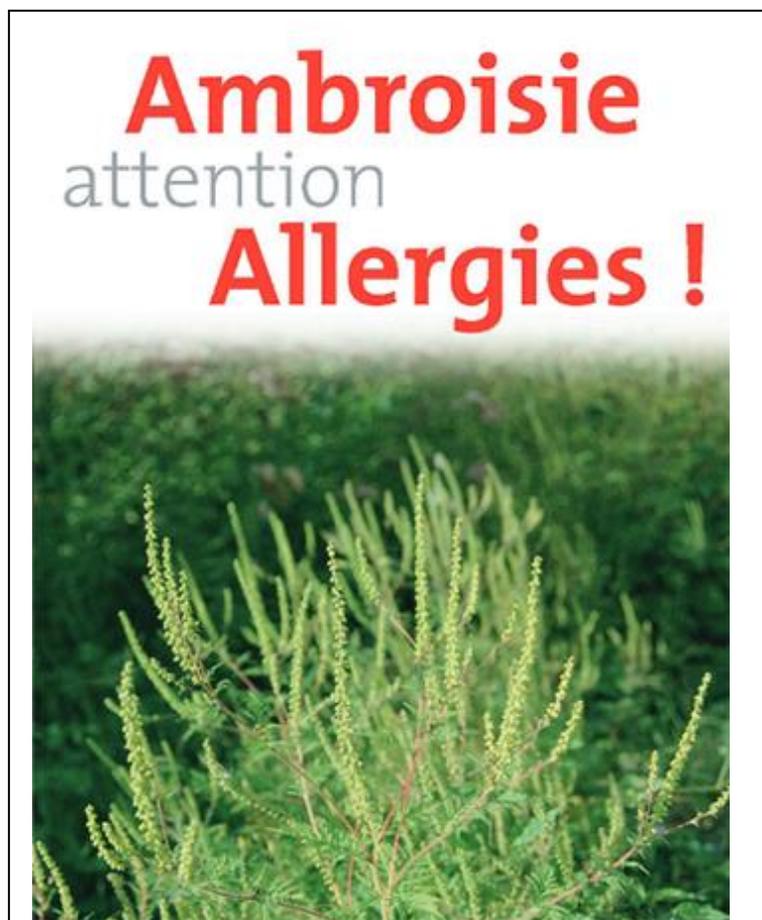
En effet le pollen des ambroisies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme.

Le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes.

En région Occitanie, l'ambrosie à feuilles d'armoise et l'ambrosie trifide s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambrosie. La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous !

Pour plus d'informations : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/>  
(rubrique santé et prévention – santé et environnement – air – pollens)

Pour signaler la présence d'ambrosie : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>



# BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

## ANIMATIONS DIVERSES

Le mardi Après Midi : ATELIER PEINTURE avec l'AFR

Le mardi soir ; GYM

Le Weekend : FOOT avec USC ( Entente Costecalde / Lestrade ) pour les jeunes et les adultes / 2 équipes SENIORS

## Tarif des Locations disponibles pour le TOURISME

### TARIFS INCHANGES POUR LA SAISON 2019

**La Piscine ouverte du 15 Juin 2019 au 15 Septembre 2019**

Entrée adulte	<b>2.70 euro / Jour</b>
Entrée enfant	<b>1.30 euro / Jour</b>
Abonnement adulte	<b>2.3 euro / Jour soit 23 euros le carnet de 10 entrées</b>
Abonnement enfant	<b>1.1 euro / Jour soit 11 euros le carnet de 10 entrées</b>
Le tennis	<b>1.5 euro / heure</b>
Abonnement	<b>25 euro / AN</b>



# BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

## CAMPING MUNICIPAL

Le CAMPING sera mis en GERANCE pour l'ETE 2019

---

Bâtiment de la MAIRIE Chambre d'hôte N°1	lit 2 places	<b>30 euro / NUIT</b>
Bâtiment de la MAIRIE Chambre d'hôte N°2	lit 2 places + Un lit enfant	<b>30 euro / NUIT</b>
Bâtiment à Colombage 1 <sup>er</sup> Etage Chambre d'hôte N°3	lit 2 places	<b>33 euros / NUIT</b>
Bâtiment à Colombage 2 <sup>ème</sup> Etage Chambre d'hôte N°4	lit 2 places	<b>33 euros / NUIT</b>
Bâtiment à Colombage 2 <sup>ème</sup> Etage Chambre d'hôte N°5	lit 2 places + lit 1 place	<b>42 euros / NUIT</b>



**VIE DE LA COMMUNE**

**Dimanche 14 janvier 2018**

**Vœux du Conseil à la population en présence et Mr MARC Alain Sénateur, Des pompiers de Villefranche de Panat ainsi que la Gendarmerie de Broquiès**



Le 14 janvier 2018, le conseil municipal avait invité les habitants à la présentation des vœux pour cette année 2018.

Mr le Maire a ouvert cette cérémonie et évoqué les projets importants pour la vie de la commune.

Mr AURIOL a détaillé les projets et les diverses dépenses effectuées en 2017 et évoqués ce qui été en préparation pour l'année qui commence

Mr le Maire a remercié les employés et le conseil pour leurs investissements pour la commune,

Mr le Maire et le conseil a donné rendez vous en début d'année 2019 à tous les habitants.

# **BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**



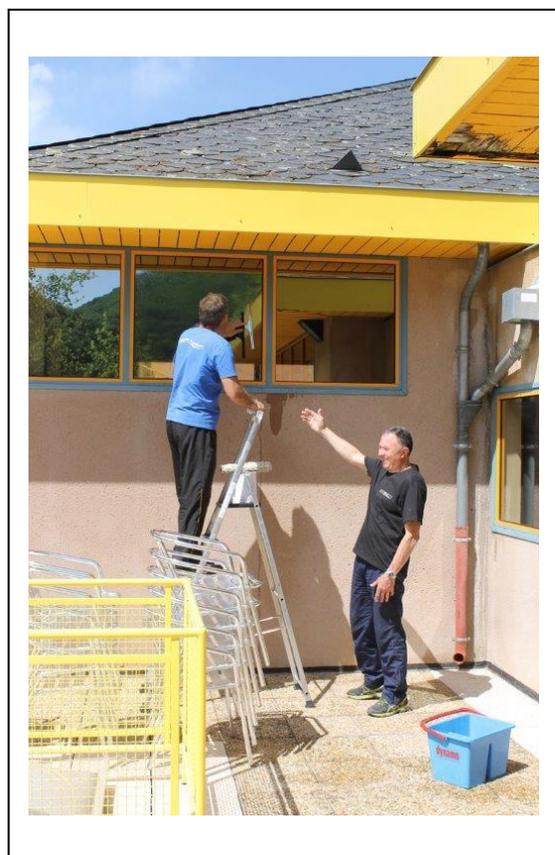
Le samedi 26 mai , le conseil municipal avait donné rendez-vous sur la base du volontariat, aux élus, habitants et aux enfants pour une journée VERTE.

Cette année Nettoyage du cœur du village de La Romiguière pour les plus petits et manèment de raclettes, têtes de loups, balais et savons pour les plus grands pour préparer la piscine pour une nouvelle saison.

Après l'effort, un pique-nique convivial pour reprendre des forces.

A l'année prochaine pour les plus courageux....

## **JOURNEE VERTE du 26 Mai 2018**



JANVIER 2019



## **L'arbre de Noël 2018**



En ce mercredi 19 décembre rendez-vous été donné par le CCAS de la commune pour le traditionnel repas de Noël pour nos aînés préparé par Magalie et Franck, "Les Toqués du Truel"

Pour Changer, le CCAS avait choisi MIKA ANIM pour animer l'après midi

Ce spectacle était en deux parties, une première partie de chants avec une visite du répertoire d'artistes français puis une deuxième partie avec un joli spectacle de magie qui a passionné petits et grands.

Ensuite le Père Noël est arrivé et a distribué un cadeau aux enfants

Un goûter avec les aînés qui avaient encore un petit creux, a été servi à tous. Le Père Noël a promis qu'il repassera l'année prochaine par le Truel.

A l'année prochaine...



# **BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**

## **Les Travaux réalisés sur la commune en 2018**

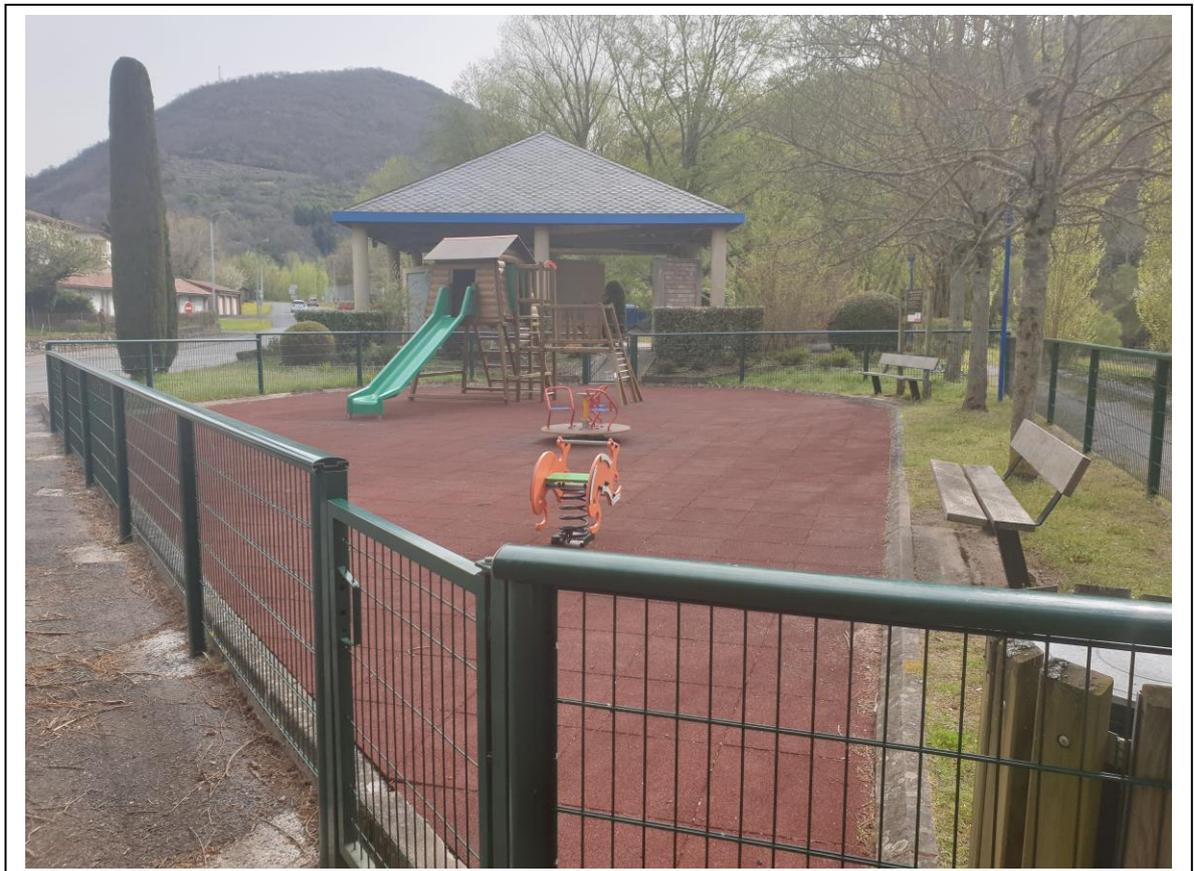
- Travaux de rénovation au Snack : **26 614.00**
- Aire de Jeux : **33 656.00**
- Rénovation des socles des Croix de la commune : **8 722.00 €**,
- Remplacement chaudières Costecalde et Ecole: **22 360.00 €**
- Costecalde suite au vol ( grille et piscine) : **7 800.00 €**
- Voirie et éclairage à La Sabaterie et Reynes : **9 430.00 €** .
- Chauffe-eau de la piscine : **5 662.00 €** .
- Achèvement des travaux sortie Ecole : **48 319.00 €**.
- Achat de terrain (TAUC) : **10 000 €**.
- Poses de fenêtres à l'ancienne école de la Romiguière et Costecalde : **9 602.00 €**.

### **Travaux d'isolation, d'acoustique et d'éclairage au SNACK**





**...Aire de jeux à l'espace Jean DELFAU**



**BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL****Montant des subventions versées aux associations pour l'année 2018**

AAPPMA Les Chevaliers de la GAULE : **600 euros**

AAPPMA du Lévézou : **200 euros**

ACSA (RaspÉtrail octobre) : **700 euros**

AD2CT : **1200 euros**

Amicale des Sapeurs Pompiers Villefranche de Panat : **560 euros**

Association famille rurale Causse et Raspes : **480 euros**

Association sportive Costecalde : **1300 euros**

Association sportive des Paredous : **200 euros**

Association culturelle et sportive : **520 euros**

Club Saint Cyrice ( 3éme age ) : **720 euros**

Comité des fêtes du Truel : **1300 euros**

Comité des fêtes La Romiguières : **1300 euros**

Courir en Lévézou : **250 euros**

Association Ecole publique Villefranche de Panat : **120 euros**

Education populaire de La Besse : **240 euros**

FNACA : **340 euros**

Ligue contre le cancer : **80 euros**

Association Parents d'élèves RPI Saint Victor et Melvieu / Le Truel : **975 euros**

Promo Sport Truellois : **520 euros**

Société de chasse Bétouille : **335 euros**

Société de chasse La Romiguière Costrix : **287 euros**

Société de chasse Saint Hubert : **478 euros**

**TOTAL DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2016 : 12 705 euros**

## **LES ASSOCIATIONS ET LEURS ACTIVITES**

### **ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LE TRUEL**

#### **Nous vous proposons à la salle de gym du TRUEL :**

Tous les mardis, deux activités sportives vous sont proposées par l'association sportive et culturelle du Truel.

Pauline, professeur de gym agréée, dispense les cours suivants à la salle de gym du complexe Jean Delfau :

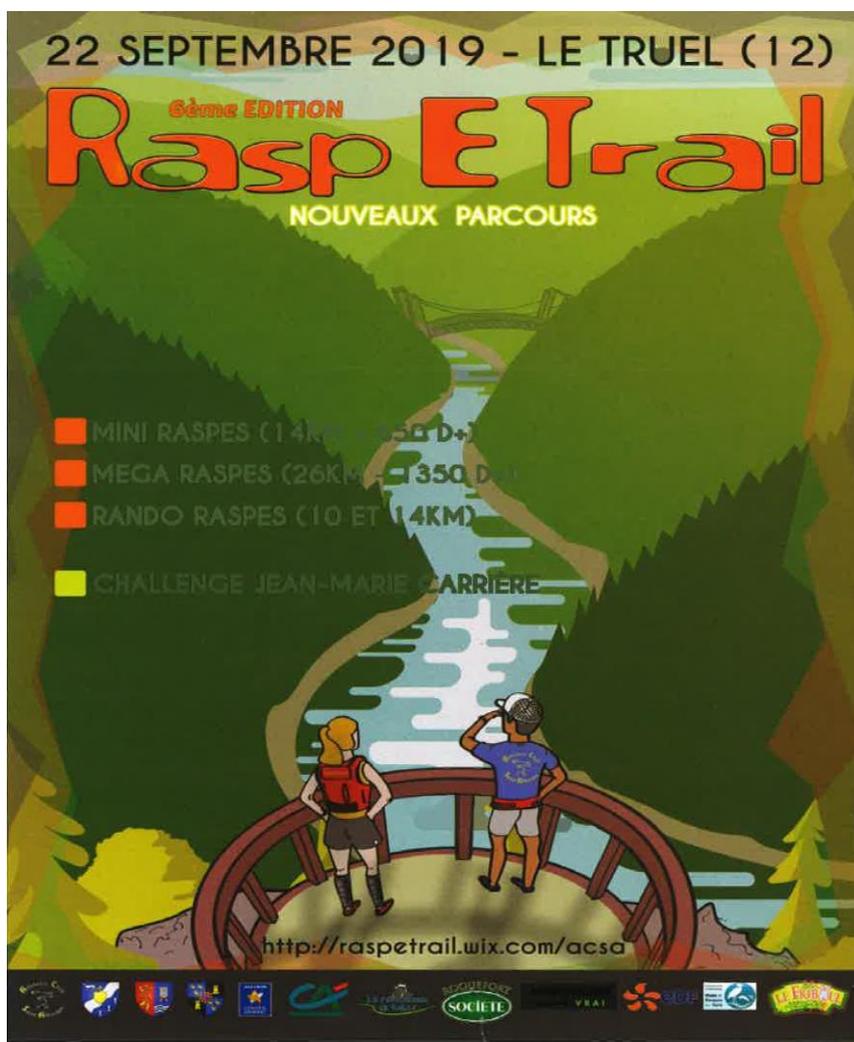
De 19h20 à 20h20 cours de tektraining et à 20h30 cours de gym dynamique.

Renseignements au 06 82 12 75 20 ou au 06 71 49 97 82



# BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL

## L'ASSOCIATION ACSA (Athlétique Club Saint Affricain )



## DECHETERIE

Deux déchèteries sont à disposition de tous les habitants de la communauté de commune pour déposer les déchets ménagers

### LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC a Saint Rome de Tarn

**TOUS LES MERCREDI de 14H00 à 18H00**

**TOUS LES SAMEDI DE 9H00 à 12H00**

### LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC à Broquies

**TOUS LES MERCREDI de 08h30 à 12H00**

**TOUS LES SAMEDI DE 9H00 à 12H00**

# **BULLETIN MUNICIPAL LE TRUEL**

## **Photo de la déchèterie de BROQUIES**



### **Listes des déchets acceptés :**

**Gros cartons / ferrailles et métaux / bois, encombrants / vieux matelas / déchets verts / solvants / peintures / batteries / piles / gravats / matériaux de démolitions / déchets électriques - électroniques DEEE / déchets électromécaniques / DASRI (déchets activité de soins et risques infectieux)**

### **Penser à la Collecte des Plastiques**

